

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISSANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

ANNONCES 25 cent. la ligne
RÉCLAMES 30 id.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, e chez M. St-Hilaire,
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 11.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

UN AN 12 francs.
SIX MOIS 6 „
TROIS MOIS 3 „

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Pour l'étranger les frais de poste en sus.

Monaco, le 17 janvier 1864.

S. A. R. la princesse Marie-Joséphine-Frédérique-Eugénie-Wilhelmine-Théodolinde, comtesse de Wurtemberg, est décédée à Monaco, mercredi dernier, 13 janvier, après une longue et douloureuse maladie.

Née à Stuttgart, le 10 octobre 1844, elle était fille de S. A. R. le prince Guillaume de Wurtemberg et de S. A. R. la princesse Théodolinde de Leuchtenberg.

Par suite du second mariage de son père, célébré à Monaco, le 16 février 1863, elle était devenue la belle-fille de la princesse Florestine, sœur de S. A. S. Charles III.

Cette jeune princesse atteignait à peine sa dix-neuvième année, quand la mort est venue l'enlever à son illustre famille dont elle faisait la joie et l'ornement, ainsi qu'au brillant avenir auquel les plus heureuses qualités semblaient la destiner.

Douée d'une nature douce et bienveillante, la princesse Marie avait beaucoup d'élévation dans l'âme et de justesse dans l'esprit. Sa piété était vive et sincère. Toujours disposée à faire le bien, elle aimait à secourir les pauvres et à consoler sur son chemin ceux qu'elle trouvait dans l'affliction.

Quoique d'une beauté remarquable, elle se montrait toujours simple et modeste, comme si, seule au monde, elle eût ignoré les charmes qu'elle possédait. Sa bonté à l'égard de ceux qui l'entouraient n'eut jamais de bornes. Ses ordres ressemblaient plutôt à une prière qu'à un commandement.

Pour cette noble princesse, la grandeur ne consistait ni dans les prérogatives auxquelles sa naissance lui donnait droit, ni dans les hommages que lui attirait sa haute position. Elle la cherchait dans la pratique des vertus qui sont l'ornement de son âge et de son sexe, et dans l'oubli de soi-même qui donne tant d'éclat à la véritable distinction.

Et cependant, de quelles illustres alliances et de quelles augustes affections n'était-elle pas entourée ?

En effet, la comtesse Marie de Wurtemberg était la nièce de la reine de Suède, de l'impératrice du Brésil, de l'impératrice Charlotte d'Autriche, du roi Louis de Bavière, et la cousine du roi de Wurtemberg, de l'Empereur Napoléon III, ainsi que de plusieurs autres souverains.

La mémoire de la princesse Marie vivra longtemps dans l'âme de ceux qui l'ont connue ; longtemps on se souviendra des vertus dont elle fut ornée et de la bienveillance dont son cœur était rempli ; puisse ce

souvenir, joint aux regrets les plus sympathiques, être pour la noble famille qui pleure sa perte, un adoucissement à son vif et légitime chagrin ! Mais hélas ! que sont les paroles et les larmes en face d'une douleur qui ne peut recevoir de suprême consolation qu'au-delà de la tombe, auprès de l'être chéri que Dieu a retiré de la vie pour l'avoir toujours à Lui.

Mercredi soir, le corps de la princesse Marie, renfermé dans un triple cercueil, a été déposé dans la chapelle du Palais et pieusement gardé le jour et la nuit.

Jeudi dans l'après-midi, une foule nombreuse et recueillie est venue prier auprès de ses restes vénérés.

Les obsèques ont eu lieu le lendemain vendredi à 10 heures du matin.

Dès 9 heures et demie, la chapelle du palais était occupée par les personnes qui devaient composer le cortège. Au moment où s'est faite la levée du corps, S. A. S. Charles III, accompagné des princesses, se trouvait à la tribune pour adresser un dernier adieu à la comtesse défunte.

Ensuite le cortège s'est formé dans la grande cour d'honneur pour se diriger vers l'église paroissiale où la cérémonie funèbre devait s'accomplir.

Un peloton de carabiniers du Prince ouvrait la marche ; venaient ensuite les dames de la congrégation de Saint-Maur, conduisant soixante jeunes filles, bannière en tête, vêtues de robes blanches et portant un cierge à la main. Elles étaient suivies de la confrérie des pénitents blancs avec leurs insignes.

Devant le cercueil, marchait précédé de la croix, le clergé de la ville auquel étaient venus se joindre les curés des paroisses voisines et plusieurs religieux du couvent de Laghet.

Le cercueil, recouvert de draperies blanches, sur lesquelles on voyait des couronnes et des fleurs, ainsi que les armoiries et le chiffre de la princesse Marie, était porté par des pénitents.

Quatre jeunes demoiselles de la ville tenaient les coins du poêle.

Des sous-officiers de la garde nationale étaient rangés de chaque côté, le sabre nu à la main.

Derrière le cercueil se tenaient quatre valets de chambre appartenant à la maison du prince.

Le prince Albert, prince héréditaire, conduisait le deuil, suivi des aides de camp et des officiers de la Maison de S. A. S.

A quelque distance s'avançaient les autorités et

les fonctionnaires de la principauté, les membres du tribunal supérieur et du conseil d'état, les consuls étrangers, le maire et le conseil communal de la ville de Monaco, les officiers de la garde nationale, les RR. PP. jésuites du couvent de la Visitation, etc., ainsi que les personnes de distinction qui avaient été invitées ; enfin un second peloton de carabiniers fermait la marche.

Le cortège a traversé lentement la place du palais et s'est rendu à l'église St-Nicolas, par la rue du Milieu. Sur son passage la foule était silencieuse et recueillie ; la tristesse était empreinte sur tous les visages ; chacun prenait part à la douleur de l'auguste famille et s'associait pieusement à ses regrets.

Le portail et l'intérieur de la vieille basilique étaient entièrement tendus de draperies noires, sur lesquelles se détachaient les armoiries de Wurtemberg ; au milieu s'élevait un catafalque destiné à recevoir le cercueil, et entouré d'un riche luminaire.

L'office des morts a été célébré solennellement par M. le chanoine Joffredi, assisté de son clergé, en présence de S. A. R. le prince Guillaume de Wurtemberg, qui, devançant le cortège, s'était rendu directement à la cathédrale pour y attendre le corps de sa fille, ainsi que de la foule nombreuse qui emplissait les trois nefs.

Pendant la cérémonie, l'orgue faisait entendre des symphonies funèbres alternant avec les chants graves de la liturgie romaine.

Après la messe eurent lieu l'absoute, les dernières prières et enfin la cérémonie si touchante de l'eau bénite jetée sur le cercueil, en signe du dernier adieu.

Au moment où S. A. R. le prince Guillaume, en uniforme de lieutenant-général, est venu, brisé par la douleur, jeter de l'eau bénite sur le corps de son enfant, l'assistance éprouva une émotion profonde, et bien des larmes se mêlèrent à celles qu'il essayait en vain de retenir.

Quand la cérémonie fut terminée et que la foule se fut écoulée, on procéda à la descente du corps dans les caveaux destinés à la sépulture des Princes.

C'est là que repose la pieuse et noble princesse ! Le prince son père a voulu placer de ses propres mains sur cette tombe aimée, une couronne blanche, symbole de cette autre couronne dont Dieu a déjà récompensé sa vertu et son innocence.

A l'occasion du décès de la comtesse Marie de Wurtemberg, le Prince a pris le deuil pour onze jours, qui ont commencé le 15 janvier.

ÉLÉGIE

SUR LA MORT DE S. A. R. LA C^{SS}E MARIE DE WURTEMBERG.

L'heure est triste pour nous, mais surtout pour un père,
Quand le doigt de la mort, s'arrête sur la sphère;
Deux fois après minuit l'aiguille a fait son tour.
La patiente hélas! ne verra plus le jour.
Mais non, ne pleurez pas, c'est un ange qui prie,
De son aile d'azur il caresse Marie.
Elle ne souffre plus, elle attend le sommeil
Qui lui promet déjà le plus brillant réveil.
« Je vais dormir! » dit-elle, et fermant la paupière,
Elle s'éteint pour nous, mais jaillit en lumière.
L'esprit prend son essor et traverse les Cieux,
Où mille Chérubins le reçoivent joyeux.
Oh! que son âme est belle au milieu de la gloire!
Elle prie pour nous, conservons sa mémoire.
Quand les yeux de la Foi s'élèvent vers le ciel,
On ne voit dans la mort qu'un don de l'Éternel.
Son exil ici bas fut de courte durée,
Trois lustres et demi ne l'ont point égarée;
Belle, sans le savoir, cette innocente fleur,
Puisait dans le jasmin sa candide couleur.
Nous pouvons la revoir, endormons-nous comme elle
En méritant qu'un ange étende aussi son aile.

Le marquis de SERAVALLE.

NOUVELLES LOCALES.

Lundidernier, le colonel vicomte de Grandsaigne, premier aide-de-camp du prince, s'est rendu auprès de S. A. R. le duc de Brabant, récemment arrivé à Menton, et lui a remis une lettre de S. A. S.

Le nombre des bâtiments entrés dans le port de Monaco pendant l'année 1863 est de 870.

Le 13 courant, le *Solferino*, commandé par le capitaine Sturlese, parti à une heure de Monaco pour se rendre à Nice, aperçut vers une heure et quart, à la hauteur de la pointe de Villefranche, deux navires que les courants poussaient à la côte.

A l'aspect du danger qui menaçait ces deux navires sans qu'il leur fut possible de s'y soustraire, à cause de l'état de la mer, le capitaine du *Solferino*, courut à leur secours à toute vapeur. Il gagna 18 minutes sur sa marche ordinaire et arriva assez à temps pour pouvoir remorquer le trois mâts *San Giovanni* et le ramener au large.

Le brick le *Pâtre*, jaugeant 298 tonneaux ne put être secouru. Il sombra au moment où le *Solferino* revenait pour le conduire au large.

Le navire et les marchandises sont perdus. L'équipage a été sauvé.

Ces deux navires, en relâche depuis le 8 à Villefranche, venaient d'Angleterre et portaient une cargaison de charbon en destination de Gènes.

L'ouverture de l'*Hôtel de Paris* a eu lieu jeudi dernier.

Depuis plus de quinze jours, on aperçoit dans la promenade Saint-Martin un amandier couvert de fleurs. La fraîcheur des feuilles de cet arbre a une teinte si naturelle que, en le voyant, il n'est pas permis de supposer que la floraison que l'on remarque tient à une température accidentelle. Cet amandier se trouve naturellement en pleine sève, et la chose semble si peu extraordinaire à Monaco, que personne, à part les étrangers, ne le remarque.

A l'extrémité de la rampe qui mène du port aux Spélugues, s'élève une belle villa dont chaque façade jouit d'une vue différente. Cette villa, que son propriétaire tient à la disposition du plus offrant, possède une grotte, à laquelle du reste elle

a emprunté son nom, qui contient un véritable trésor pour les amateurs d'histoire naturelle. Elle est remplie de stalactites et de stalagmites dont la grosseur et la longueur varient à l'infini. Sa profondeur est de cinq mètres environ, sa largeur de près de trois mètres. Dans sa partie la plus élevée, elle ne compte pas plus d'un mètre de hauteur.

Les stalactites, concrétions pierreuses qui se forment à la voûte d'un souterrain à la suite d'une chute d'eau, qui se détache goutte à goutte, sont, comme on sait, creuses et composées de couches superposées. Le milieu forme un tube dont le diamètre varie et semble devenir moindre à mesure que la stalactite devient plus grosse.

Les stalagmites, formées sur le sol des cavités souterraines, sont moins nombreuses dans cette grotte que les stalactites. Elles sont groupées les unes à côté des autres, s'élèvent en cône et vont en s'amointrissant de la base au sommet.

L'entrée de la grotte est ornée de débris de stalactites et de stalagmites au milieu desquels se trouve un bloc de pierre ayant la forme d'une tête de bœuf, dont le museau, à son extrémité, est un peu déformé. Au sommet de la tête on aperçoit les oreilles de l'animal parfaitement conservées.

Transportée dans un musée, cette grotte formerait un objet de curiosité des plus précieux et attirerait pendant longtemps l'attention des amateurs.

Le nombre des étrangers, arrivés à Monaco en 1862, s'est élevé à 16,092. Le nombre de ceux venus en 1863 a été de 27,872; la différence, en faveur de cette dernière année, est donc de 11,780 personnes venues en plus à Monaco que l'année précédente.

Dans les circonstances actuelles, et au moment, où de toutes parts à côté de nous, chacun se plaint de l'absence des étrangers, cet excédant de 11,780 personnes, représentant presque les trois quarts du chiffre fourni par l'année 1862, offre un fait d'une importance assez grande pour ne pas le laisser passer inaperçu.

Mais à quoi l'attribuer? en signalant son existence: à quelle cause reporter son origine? en constatant l'avantage qu'il établit au bénéfice de la principauté.

Évidemment le hasard n'entre pour rien dans cette augmentation de chiffre, et il serait absurde de ne vouloir découvrir dans ce mouvement plus considérable de la population flottante qu'un résultat dû au caprice unique des touristes. Les fantaisies sont volages comme les sentiments qui les inspirent; elles ne revêtent jamais un caractère assez persévérant pour produire des résultats de la nature de ceux que nous signalons.

Si Monaco a reçu cette année plus de visiteurs que l'année précédente, cela tient donc à des causes sérieuses, résultant d'un ensemble de circonstances ménagées avec soin et conduites avec une prudence difficile à déjouer. Le bien-être ne prend pas sa source dans des expédients d'occasion.

Pour faire naître le bien-être et pour l'entretenir une fois qu'il a pris racine, il faut savoir tenir compte d'une foule de convenances dont l'intelligence ne s'acquiert pas en un jour. L'application des bons principes d'économie n'est pas une œuvre d'inspiration, c'est l'œuvre du temps. Une pratique longue et constante des règles qui fixent ces principes peut seule donner l'aptitude convenable afin d'en tirer un bon parti.

Or, il est arrivé que les habitants de Monaco,

façonnés dès longtemps à ces convenances, ont su, dans ces derniers temps, mettre leur expérience à profit, conjurer le danger sans rien exagérer et tirer parti de tout sans rien compromettre.

Au lieu de poursuivre, avec la ténacité de l'avare insatiable, des bénéfices exagérés, presque honteux, ils se sont contentés d'un gain raisonnable. Et les étrangers, satisfaits de leurs bons procédés, n'ont point songé à fuir leur hospitalité comme ils l'ont fait ailleurs.

Les loyers, tout en étant à un prix assez élevé pour donner des bénéfices raisonnables, n'ont rien d'exagéré. On peut venir à Monaco avec une fortune relativement peu élevée. La vie s'y trouve à la portée de tout le monde, et l'accueil que l'on y reçoit, est plein de cordialité.

Ce préjugé ridicule, qui fait que l'on n'a des égards ailleurs et des prévenances envers les étrangers qu'autant qu'ils sont ou qu'ils se disent de hauts personnages, n'a pas pénétré dans l'esprit des habitants de la principauté. La politesse n'est point exclusive chez eux. On reçoit tout le monde avec une égale bienveillance et avec un égal empressement. S'il se manifeste plus tard des distinctions et des préférences, elles sont commandées uniquement par l'estime ou le respect que les étrangers savent inspirer. Autrement rien de préconçu.

Aussi, grâce à cette disposition d'esprit et à ces habitudes que l'on prendrait plutôt pour l'expression d'une éducation distinguée, que pour l'accomplissement d'une mesure d'intérêt, on n'est pas réduit à Monaco à recourir à des expédients pour attirer ou retenir le monde. Ce que l'on tente ailleurs, au moyen de combinaisons ingénieuses, mais vouées d'avance à l'insuccès le plus complet, s'effectue de soi-même et par la force même des choses. Les mœurs y constituent d'elles-mêmes ce que dans d'autres villes on attend du syndicat et produisent de leur propre impulsion les résultats que l'on obtiendra difficilement de cette institution. L'égoïsme ne se démolit point avec des articles de règlement, l'avidité ne disparaît pas devant des observations formulées en code.

A. CHAMBON.

BULLETIN DU LITTORAL.

Des nouvelles de Cannes nous apprennent que le 18 de ce mois, M. Brémont, lauréat de plusieurs concours régionaux, va ouvrir dans cette ville un cours gratuit d'arboriculture. Cette innovation, dont les effets sont appelés à produire les meilleurs résultats, est due à l'active sollicitude de l'administration municipale de Cannes.

On dit que le conseil municipal de Grasse, jaloux de procurer les mêmes bienfaits à son pays, s'occupe de l'organisation du même cours.

La Compagnie lyonnaise fait construire dans le département de Vaucluse des docks immenses destinés à emmagasiner les garances en racines et en poudre, ainsi que les autres produits qui lui sont confiés par le commerce de la place et du dehors. Cette vaste entreprise, poussée avec une activité prodigieuse, fournit dans ce moment à un grand nombre de bras une occupation aussi inattendue que lucrative. La ville d'Avignon, nous écrit-on, éprouve une vive satisfaction de voir se pour suivre et se développer une pareille entreprise, et fait des vœux pour que l'on puisse arriver bientôt à suffire aux exigences du stock.

La *Gazette du Midi* annonce, d'après une correspondance de Pékin, à la date du 5 novembre,

que M. Barlandier, qui a passé plusieurs années en Chine et au Japon, revient avec un assortiment de graines de vers à soie du Japon et de plusieurs autres provenances. Cette nouvelle ne manquera pas de produire un vif contentement parmi les éducateurs du midi, car cette graine est reconnue jusqu'à présent comme la plus saine parmi toutes les graines étrangères.

A l'occasion de la fête de Paques, il s'organise à Marseille et à Paris un pèlerinage pour la terre sainte. Le paquebot, qui transportera les pèlerins, partira de Marseille le 9 mars.

La place de Marseille vient de recevoir de Syrie 1,985 balles de coton.

Toutes les recherches du paquebot *l'Atlas*, opérées par le *Castor*, sont restées infructueuses, et c'est vainement que toute l'île de Minorque a été visitée dans ses plus petits recoins. Le *Castor* continue maintenant à explorer les îles de Majorque, Fromentera, Iviça et Cabrera. Aucune épave n'a été trouvée nulle part, et tout, malheureusement, fait supposer que ce navire aura sombré en pleine mer.

L'opinion publique, fortement émue de ce malheur, à Marseille comme à Alger, demande que tous les bateaux qui font le service des Messageries soient scrupuleusement visités. On en signale plusieurs comme incapables de résister en mer à un gros temps.

A. CHAMBON.

On lit dans le *Commerce de Grasse* :

Depuis notre dernier avis, les affaires sont toujours plus calmes sur notre place. — Aux cours actuels, les acheteurs sont très-froids et la tendance reste très-faible. Le commerce n'achète toujours que par petits lots les huiles ordinaires mangeables, qui s'expédient immédiatement. Les prix tenus à Marseille le font hésiter et les transactions n'ont qu'une minime importance. La spéculation continue à se tenir à l'écart du marché; cependant, au prix de ces qualités, dussent-elles passer au chaudron de la savonnerie, on pourrait tenter d'entrer en campagne.

Il s'est payé des huiles fruitées à fr. 13 les 8,100 grammes et des mangeables ordinaires à 9 fr. 35 cent.

Les surfines de la dernière récolte continuent à s'écouler lentement au prix de 16 fr. Les ressences sont restées sans affaires.

La récolte des olives du littoral est achevée; le Cannet, Vallauris et Mougins ont fini la cueillette. Nos moulins travaillent avec quelques olives de Grasse; St-Cézaire n'achèvera ses livraisons que dans la dernière quinzaine de février. Mais les plus grandes quantités d'olives qui arrivent à Grasse nous viennent de la partie Est de l'arrondissement de Draguignan, depuis Montauroux jusqu'à Callas.

Les blés pour la boulangerie se maintiennent au prix de 35 à 36 fr. les 8 doubles décalitres. Les qualités ordinaires se raisonnent de 33 à 34 francs.

H. IMBERT.

Le *Journal de Nice* raconte que le bal donné mardi dans la grande salle de l'hôtel de la Méditerranée, au profit des pauvres des établissements de bienfaisance, a été très brillant, plus brillant peut-être, que ne l'espéraient les généreux organisateurs de cette fête de charité.

Depuis jeudi il existe à Nice une vente à la criée pour le poisson de mer pêché sur les côtes environnantes.

Le marché à la criée se tient sur la place de la Préfecture à côté du bureau de l'inspecteur des marchés.

Les enchères et surenchères ne seront pas moindres de 25 cent. à partir de 5 fr.; de 50 cent. à partir de 10 fr.; et de 1 fr. à partir de 20 fr.

M. Blanc vient d'adresser la lettre suivante au *Constitutionnel* en réponse à l'article de M. Vitu que nous avons reproduit dans notre dernier numéro.

A Monsieur le rédacteur du *Constitutionnel*.
Monsieur,

La bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu

parler de ma brochure sur *les Capitaux de garantie*, me fait espérer que vous voudrez me permettre de répondre à quelques objections que vous avez trouvées à l'application de mon projet.

S'il est possible de discuter que l'Etat puisse obliger les sociétés financières existantes à verser tout leur capital et à le consigner en rentes, il n'est pas douteux qu'il ne le puisse pour les sociétés nouvelles à autoriser. Seulement, vous y voyez un inconvénient, celui de placer les sociétés nouvelles en état d'infériorité comparative aux sociétés plus anciennes, et par conséquent, d'en entraver la formation.

Qui vous dit, au contraire, que ce prétendu inconvénient ne serait pas un avantage pour les sociétés nouvelles, lesquelles offrant une garantie plus effective que les sociétés anciennes, finiraient par attirer les préférences du public?

Et si cela arrivait, comme ce n'est pas douteux, ne voyez-vous pas que les sociétés anciennes seraient obligées, pour ne pas perdre leur clientèle, de rendre leur capital effectif comme les sociétés nouvelles?

La formation de leur capital n'en serait point entravée, comme vous semblez le croire; car, il ne s'agirait pas de faire un appel intégral et immédiat du capital: il suffirait d'en espacer les versements à d'assez longs intervalles, pour que ni la spéculation ni le placement n'eussent à s'en plaindre. On pourrait, par exemple, faire verser immédiatement, comme pour les sociétés existantes, le quart ou le cinquième, c'est-à-dire la part de capital nécessaire pour les frais de premier établissement et pour le fonds de roulement. Le reste du capital servant de garantie à consigner en titres de rentes serait appelé en versements égaux, semestriels, correspondant aux distributions de dividendes.

Loin d'être un obstacle à la formation du capital, ces conditions seraient, au contraire, une attraction pour la spéculation aussi bien que pour le placement, également sensible à l'appât d'un premier intérêt assuré par la consignation même.

Il est également certain que le Conseil d'Etat autoriserait plus facilement et plus vite les sociétés nouvelles, présentant une telle base d'organisation, et venant atténuer par la consignation de leurs capitaux les effets de la suspension de l'amortissement sur les cours des fonds publics.

Les banques de dépôt, qui dispensent le commerce anglais de toute intervention de numéraire dans les transactions, rendraient le même service en France si on les multipliait.

Il en est de même des assurances sur la vie qui, plus répandues, ne laisseraient aucune épargne improductive.

Le principe que j'ai posé, vous reconnaissez qu'il est excellent. Croyez bien, Monsieur le rédacteur, que les voies et moyens sont très praticables, et que l'application en serait féconde en résultats.

L'Indépendance belge ayant formulé les mêmes objections que vous, je lui réponds en vous répondant.

Agréé, Monsieur le rédacteur, etc.

F. BLANC.

LETTRE PARISIENNE.

L'oraison funèbre de 1863 ne m'a donné, la semaine dernière, qu'une revue grave et monotone comme une table de matières. Je rentre bien vite dans la chronique du monde parisien, et, pour m'y renfermer complètement, je laisse de côté la politique, qui continue à se balancer sur les raquettes de la paix et de la guerre.

Depuis quinze jours, la chronique parisienne est en proie aux émotions les plus vives. Vous n'entrez plus dans un salon, sans qu'on vous interpelle à peu près en ces termes:

— Eh bien! savez-vous quelque nouvelle au sujet de la question des beaux-arts? Quel drapeau défendez-vous? Campez-vous du côté de la rive gauche, ou du côté de la rive droite?

Camper du côté de la rive gauche, c'est prendre fait et cause pour l'Ecole et pour l'Académie des beaux-arts.

Camper du côté de la rive droite, c'est se ranger du côté de la surintendance des beaux-arts et du ministère de la maison de l'Empereur, bravement représenté par M. le maréchal Vaillant.

Vous le devinez sans peine: il s'agit du fameux décret du 15 novembre qui a réorganisé, de fond en comble, l'enseignement des beaux-arts en France. Depuis la publication de ce décret important, une sourde opposition n'avait cessé de surexciter l'Ecole et l'Académie des beaux-arts. Mais, depuis quinze jours, la résistance n'a fait que grandir et elle a fini par éclater comme une bombe.

Une protestation a été adressée à l'Empereur. M. Ingres n'a pas craint de se mettre à la tête du mouvement, et M. Beulé, le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, a fait appel à la rhétorique la plus redondante, pour défendre dans la *Revue des deux Mondes*, les privilèges de l'ancienne école. Et je vous laisse à penser si leurs conclusions sont lamentables. Plus de traditions! plus d'études sérieuses! plus d'enseignement! plus d'art en France!

Ce manifeste de M. Ingres n'a fait, il faut le reconnaître, qu'accentuer plus vigoureusement l'opinion que le grand-maître de la peinture a toujours exprimée au sujet de l'école contemporaine.

Il y a longtemps qu'il écrivait à l'un de ses amis, à propos des progrès que faisait en France l'école de Delacroix: « — Ah! je ne veux plus voir personne. Tout va à la diable, au trou de l'abîme; la mère des arts est morte! »

Or, en allant au fond des choses, on trouve, en réalité, que l'Ecole et l'Académie des beaux-arts, M. Ingres et M. Beulé, dépensent beaucoup d'éloquence pour une déplorable cause. Tout ce monde officiel ne défend que les privilèges de l'Ecole. C'est une campagne entreprise *pro aris et focis*, et dans ces occasions, suivant un mot de Larocheffoucauld, on se sert toujours de mots plus grands que les choses.

Chacun sait à quelle triste routine était arrivée l'Ecole des beaux-arts. L'enseignement? Il n'existait pas. Les cours de l'Ecole étaient purement nominaux, et les élèves y trouvaient si peu de ressources que tous étaient obligés de se choisir un maître, chez lequel ils faisaient un long noviciat.

Les traditions? On sait de quoi se compose le bagage des traditions artistiques de l'Ecole des beaux-arts. Des conventions étroites, des règles inflexibles pour des arts qui ne vivent que d'imagination, une proscription absolue de tout esprit d'innovation, telles étaient les pratiques invariablement observées. Aussi l'on peut affirmer, en toute assurance, que le programme de l'enseignement officiel des beaux-arts ne représentait pas plus l'art français que l'*Art poétique* de Boileau ne représente la poésie française.

Quant à l'Ecole française de Rome, on peut répondre qu'elle est conservée par le décret du 15 novembre. Mais, en définitive, ce n'est pas cette Ecole qui a fait jusqu'à présent la réputation des peintres français. Certes, elle peut revendiquer des noms comme ceux de Ingres, Coigniet, Flandrin, Cabanel; mais, en dehors de l'Ecole de Rome, voyez qu'elle pléiade de noms illustres l'art français fait rayonner: Géricault, Delacroix, Decamps, Ary Scheffer, Horace Vernet, Paul Delaroche, Robert Fleury, Diaz, Meissonnier, Corot, Rousseau. Aucun de ces noms n'est inscrit sur les tableaux de l'Ecole de Rome, et j'estime que l'Académie et l'Ecole des

beaux-arts ont moins fait que ces noms-là pour l'illustration de la peinture française.

Ce grand orage ne représente donc qu'une tempête dans un verre d'eau, et vous pouvez fixer votre jugement par ce mot que j'ai entendu hier :

— Voilà donc le procès vidé, disait un artiste.

— Ah! il n'y aurait jamais eu procès, lui répondit un fonctionnaire, si le décret du 15 novembre avait laissé, comme autrefois, le juge avaler l'huître, pour ne laisser que les écailles aux plaideurs.

Ce serait donc la perte de l'huître qui aurait soulevé la colère des juges! C'est un peu mon avis.

D'un procès, passons à un autre. Il s'agit, cette fois, d'une question littéraire qui a un piquant intérêt. Le jugement qui doit intervenir n'est pas sans avoir une certaine importance pour la mémoire de M^{me} Récamier et de Benjamin Constant.

Vous connaissez l'influence extraordinaire qu'a si longtemps exercée, au milieu d'un cénacle de célébrités politiques et littéraires, l'Egérie charmante du faubourg Saint-Germain. Cette curieuse figure vient d'être tout récemment dessinée, de main de maître, par M. Edmond Texier, dans la publication splendidement illustrée qui s'intitule : *les Reines du monde*.

Le procès en question met en cause Madame Lenormand et Madame Louise Collet, qui veut publier les lettres d'amour adressées par Benjamin Constant à M^{me} Récamier. Madame Lenormand s'y oppose, et la fin du procès nous dira si nous pourrions lire les brûlantes déclarations de l'auteur d'*Adolphe*. Vous savez que la plume du célèbre politique savait, au besoin, tracer les plus gracieuses images, et voici, à ce point de vue, ce que disait de lui M. Gustave Planche :

« Si Benjamin Constant n'avait pas marqué sa place au premier rang parmi les orateurs et les publicistes de la France, si ses travaux ingénieux sur l'histoire des religions ne le classaient pas glorieusement parmi les écrivains les plus diserts et les plus purs de notre langue, s'il n'avait pas su donner à l'érudition allemande une forme élégante et populaire, s'il n'avait pas mis au service des idées de son siècle son éloquence limpide et colorée, son nom serait encore sûr de ne pas périr, car il a écrit *Adolphe*. »

Passons par une revue tant soit peu rétrospective, au théâtre du château de Compiègne. Vous savez que la récréation habituelle des soirées impériales était la représentation de charades splendidement exécutées. Vous connaissez l'une de ces charades; mais vous ne connaissez pas la plus importante, sans contredit, de ces pièces improvisées par les poètes et les écrivains invités aux fêtes de Compiègne.

La première de ces charades a été celle qui y a composé M. Ponsard, sur le mot *Harmonie*. La charade est en trois tableaux, et a la valeur d'un acte que le poète aurait écrit pour la scène. Ces ouvrages improvisés étaient autrefois à la mode à la cour de Louis XIV. Vous connaissez les scènes amusantes de *l'Impromptu de Versailles*, qui fut commandé par M. de Colbert en l'honneur de Versailles naissant, en 1664 : il y a juste deux cents ans.

L'impromptu de Compiègne, que je ne veux pas comparer à celui de Molière, a une valeur littéraire, et l'Empereur a commandé d'en faire un tirage de cent exemplaires seulement. Vous voyez que c'est un morceau friand et réservé pour les grands personnages.

La charade est en trois tableaux. Le premier:

Arme, représente un chevalier armant un néophyte; le deuxième, *Au nid*, représente le nid de l'amour, qui était joué par le Prince impérial; le troisième, *Harmonie*, représente un chœur chanté par tous les personnages réunis.

Le premier tableau avait pour personnages :

Le néophyte. — Madame de Morny.

La marraine. — Madame Fleury.

La demoiselle. — Madame la duchesse d'Isly.

Le parrain. — M. de Nieuwerkerke.

Premier chevalier. — M. de Latour-Maubourg.

Deuxième chevalier. — M. de Trévise.

Troisième chevalier. — M. le baron Morio de l'Isle.

La mise en scène était de M. Viollet-Leduc, et le piano était tenu par Madame la princesse de Caraman-Chimay.

Le deuxième tableau représente *l'Amour au nid* et comprend, comme personnages :

L'Amour. — Le Prince impérial.

La déesse accompagnant l'Amour. — M^{me} la princesse de Bauffremont.

Nymphes cherchant l'Amour. — M^{mes} Raimbaux, de Souancé, de Vatry, E. de Girardin.

Le troisième tableau représentait un chœur chanté par tous les personnages de la charade. Je termine en vous annonçant que l'auteur de *Lucrèce* donnera, l'hiver prochain, une comédie en cinq actes au Théâtre-Français.

On lit dans la correspondance de Rome de la *Gazette du Midi*, en date du 2 janvier :

Le Saint-Père, en se rendant le dernier jour de décembre au *Te Deum* que l'on chante annuellement à l'église du Gesù pour remercier le ciel de toutes les grâces reçues dans le courant de l'année, a été l'objet d'une solennelle et magnifique démonstration. Soixante à quatre-vingt mille personnes se trouvaient massées sur son passage et remplissaient les rues et les places à partir du pont Saint-Ange, de manière à laisser à peine un étroit passage au cortège pontifical. L'ondulation de milliers de mouchoirs s'agitait aux balcons et aux fenêtres, et émaillant à perte de vue, dans la profondeur des rues, la surface des têtes compacte et sombre, formait un coup-d'œil prestigieux. Les acclamations qui retentissaient de toutes parts en l'honneur de Pie IX, Pontife et Roi, avaient acquis un développement, une étendue, une puissance extraordinaire. Il était impossible de n'être pas ému par cette harmonie de voix humaines s'élevant au diapason du mugissement de la mer ou du murmure des forêts secouées par le vent. C'était beau, c'était grand, c'était solennel, et il y avait dans cette scène quelque chose qui défie toutes les descriptions.

Le Saint-Père était ému et touché jusqu'aux larmes, et pendant que, penché à la portière de sa voiture, il bénissait affectueusement la foule prosternée, il nous a semblé apercevoir, à plusieurs reprises, qu'il passait un foulard sur ses yeux. Arrivé au couvent des jésuites, il fut reçu à la porte par le cardinal-vicaire et par le général de la compagnie. L'église regorgeait tellement de monde qu'elle s'était trouvée comble en peu d'instants. On ne pouvait même pénétrer dans le chœur que moyennant des billets qu'il avait fallu se procurer d'avance. Au nombre des personnes occupant les places réservées, on remarquait les principaux membres de la diplomatie : le comte de Sartiges, le baron de Bach, le duc de Saldanha, M. de Souza, ministre d'Espagne, et bien d'autres. Le général de Montebello et la comtesse, sa femme, arrivèrent assez tard et furent conduits par un père jésuite aux sièges qu'on leur avait préparés. Le Pape entama le *Te Deum* qui fut répété en chœur par la foule.

La magnifique voix de Pie IX n'a rien perdu de sa force et de sa sonorité. La physiognomie du Pape révèle une excellente santé et une vigueur que l'âge n'a nullement affaiblie. En sortant du Gesù, Sa Sainteté vit se renouveler la même démonstration sur tout le parcours du chemin conduisant au Vatican.

Hier matin, le général de Montebello, que le corps diplomatique avait précédé durant l'octave de Noël, s'est rendu chez le Pape pour lui souhaiter une bonne année; tous les officiers français qui se trouvent à Rome l'accompagnaient. On comptait beaucoup sur un long discours du Saint-Père, pareil à celui que Sa Sainteté prononça l'année dernière; mais on en a été quitte pour l'espérance. Le Pape, en recevant les félicitations du gé-

néral de Montebello, lui a dit simplement qu'il les agréait et qu'il les félicitait, à son tour, l'armée et son chef, qu'il pria le ciel de leur envoyer des grâces particulières et leur a donné ensuite la bénédiction apostolique. On ne saurait douter que le silence et la réserve du Saint-Père aient été motivés par le triste et sanglant événement de Castel-Gandolfo.

La grande-duchesse Marie de Russie part demain pour Florence : on assure qu'elle n'ira plus à Naples, où elle devait se rendre. Elle a fait ici l'impossible pour obtenir que M. de Kisseleff pût revenir à Rome et que sa femme fût reconnue par le Pape et admise dans la société romaine. Mais tous les efforts de la princesse diplomate n'ont abouti à rien. Le Saint-Père est demeuré inflexible. La grande-duchesse, pour se consoler de son échec, a donné, avant-hier, un grand bal pour les Russes qui se trouvent à Rome.

ALPHONSE CHAMBON — Rédacteur-Gérant

AVIS.

MM. les actionnaires de la nouvelle société anonyme des Bains de mer de Monaco constituée par acte du 3 avril 1863 sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le 30 janvier 1864 au siège social à Monaco.

Bulletin Météorologique du 10 au 16 janvier 1864.

| DATES | THERMOMÈTRE CENTIGRADE | | | ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE | VENTS |
|----------|------------------------|------|----------|--------------------|-------|
| | 8 HEURES | MIDI | 2 HEURES | | |
| 10 janv. | 6 | 10 | 10 | beau | nul. |
| 11 » | 7 | 10 | 11 | id. | id. |
| 12 » | 7 | 10 | 12 | id. | id. |
| 13 » | 8 | 11 | 12 | id. | id. |
| 14 » | 8 | 10 | 12 | id. | id. |
| 15 » | 9 | 13 | 13 | id. | id. |
| 16 » | 8 | 10 | 12 | id. | vent |

NOUVEAU SERVICE ENTRE NICE ET MONACO.

Départs de Nice :

- 1^{er} départ, à 10 h. et 1/2 du matin, (*Solferino*)
- 2^e id. à 1 h. soir, (*Palmaria*)
- 3^e id. à 4 h. id. (*Solferino*)
- 4^e id. à 9 h. id. (*Palmaria*)

Ce dernier départ correspondant avec l'arrivée du train express.

Départs de Monaco.

- 1^{er} départ, à 10 h. du matin, (*Palmaria*)
- 2^e id. à 1 h. soir, (*Solferino*)
- 3^e id. à 4 h. id. (*Palmaria*)
- 4^e id. à 10 h. et 1/2 id. (*Solferino*)

HOTEL DE LA VILLA DE LA GROTTA

A Vendre ou à Louer en totalité.

S'adresser à M. Marquet, à Monaco.

RESTAURANT DE L'HERMITAGE

(près le Casino)

CHAMBRES GARNIES.

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE.

On prend des Pensionnaires.

BAINS DE MER DE MONACO.

A partir du 1^{er} décembre 1863

SERVICE RÉGULIER EN VOITURE

Départ de Nice. . . 10 heures du matin.
— de Monaco . . . 8 id.

Bureau à Nice, boulevard du Pont-neuf, à côté du

Café de l'Univers.

A Monaco, place du Palais.

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.

CONCERT

A 8 heures du soir dans la salle de Bal,

SOUS LA DIRECTION DE M. EUSÈBE LUCAS.

Monaco 1863.— Imprimerie du Journal de Monaco.